

**DÉLIBÉRATION N°2023-24_086
du Conseil d'administration de l'université de Franche-Comté**

Séance en date du 12 mars 2024

7 – Validation des points CFVU (15/02/2024)

Point n° 7.3.3 « Projets d'envergure »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 17 Membres représentés : 8 Total : 25	Suffrages exprimés : 25 Pour : 23 Contre : 2

VU le code de l'éducation, en particulier ses articles L. 712-3 et L. 712-6-1 ;

VU la délibération CFVU_2023-2024_061 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent les projets d'envergure.

Besançon, le 13 mars 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Thierry CAMUS', is written over the printed name. The signature is fluid and cursive.

Thierry CAMUS

Annexe / pièce jointe :

Annexe n° 7.3.3.1 : Délibération CFVU_2023-2024_061 de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté.

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'université de Franche-Comté*

**DELIBERATION N°2023-24_061
de la commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté**

Séance du jeudi 15 février 2024

5. Travaux de la commission CVEC du 31/01/2024 :

5.3. Projets d'envergure

La délibération étant présentée pour AVIS.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 13 Membres représentés : 11 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 8 Suffrages exprimés : 24 Pour : 16 Contre : 0
--	--

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Franche-Comté, après en avoir délibéré, rendent un avis favorable sur les travaux de la commission CVEC du 31/01/2024.

Besançon, le 15 février 2024

Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur général des services

Thierry Camus



Annexe(s) / pièce(s) jointe(s) :
Travaux de la commission CVEC 31/01/2024

AAP CVEC UFC 2023-2024

Service support	Composante ou service porteur du projet	Nom du projet	Descriptif du projet	Porteur du projet	Adresse email	Numéro de tel	Budget total projet	CVEC UFC demandé	CVEC CROUS	AAP Région	Nb étudiants impactés	Date début	Date fin	Lieu du projet	Commentaire	Dossier signé	Vote	Consignes / Préconisations / Conditions
BVE	SCD	Faire de l'openlab du Learning Centre un lieu de créativité étudiante	Proposer des consommables pour les ateliers prévus dans l'openlab. Achats destinés notamment à l'usage de l'imprimante 3D.	Cecile ROTHLIN	cecile.rothlin@univ-fcomte.fr	03 81 66 61 84	4 250,00 €	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000 (estimation)	13/03/2023	31/08/2024	Besançon	Achat de bobines,vinyl,thermocollant, machine cricut.	OUI	Décision : Favorable à l'unanimité Voix : 15 NPPV : 1 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14 (unanimité)	Favoriser la créativité des étudiants, encourager l'usage en commun de l'ensemble des machines. Pour l'usage de la réalité virtuelle, la commission rappelle la nécessité d'un message d'attention et de préconisation pour la salle d'immersion pour les étudiants dysléptiques.
BVE	SCD	Une ludothèque au sein du Learning Centre	Mise en place d'une ludothèque permettant le prêt de jeux de société.	Cecile ROTHLIN	cecile.rothlin@univ-fcomte.fr	03 81 66 61 84	1 050,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000 (estimation)	13/03/2024	30/08/2024	Besançon	Achat d'environ 30 jeux de société	OUI	Décision : Favorable à l'unanimité Voix : 15 NPPV : 1 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14 (unanimité)	Projet d'achats de jeux de société, de jeux de plateau, puzzle ou autres. Si l'achat de jeux vidéo était envisagé, une attention particulière pour les addictions aux écrans devrait être inscrite et renforcée lors des demandes et prêts pour les jeux vidéo.
TOTAL							5 300,00 €	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €								

Projet d'investissement																				
SSE																			1. Vote pour l'affectation des reliquats CVEC pour les projets d'investissement. Décision : Favorable Voix : 15 NPPV : 0 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 14	La commission est saisie de la possibilité d'utiliser les reliquats des sommes non utilisées par les projets CVEC pour les attribuer à des projets d'investissement dont l'ampleur peut justifier l'affectation d'une somme plus élevée. La commission décidera ensuite de façon collégiale de l'affectation proposée pour la totalité ou une partie des sommes. La contribution de la CVEC fera l'objet d'une valorisation sur l'ensemble du projet une fois réalisé, avec une communication sur le projet.
SSE		Rénovation du SSE	Rénover le bâtiment du SSE afin de permettre un meilleur accueil des étudiants et de meilleures conditions de travail pour l'ensemble du personnel du service. Le projet porte sur l'ensemble de la rénovation, il sera réalisé à moyen terme. Les sommes reliquat de la CVEC à la date du 31 janvier 2023, permettant le financement d'une partie des études destinées à la réalisation du bâtiment. La proposition conduit en fonction des études proposées à la réalisation d'un nouveau bâtiment ou d'une rénovation complète du bâtiment actuel. Celui-ci est visité et ne permet pas d'accueillir l'ensemble des étudiants dans de bonnes conditions.					57 901,18			Ensemble des étudiants		Besançon		Etat donné qu'il s'agit d'affecter le reliquat des sommes de la CVEC passées et identifiées à la date de la commission, le dossier n'est pas présenté. La commission le regrette et souligne son souhait de disposer de plus d'éléments concrets pour pouvoir se prononcer également dans le cadre d'un projet formel qui pourrait être présenté lors de la commission du mois de mai.				2. Vote pour que les projets d'investissement puissent être à caractère pluriannuels. Décision : Favorable Voix : 15 NPPV : 0 Contre : 0 Abstention : 2 Pour : 13	Afin de statuer sur un projet précis, avec une projection globale, il est proposé de supprimer l'introduction de présenter des projets pluriannuels, lorsqu'ils portent sur des projets d'investissement qui concernent des investissements et dont la projection porte sur un moyen terme (2 à 5 ans). La commission appréciera cependant les critères de chaque projet d'investissement qui lui seraient présentés.
																			3. Vote pour ajouter le reliquat 2023 de 57 901,18€ au 182 389,82€ (somme précédemment votée en faveur du SSE). Décision : Favorable Voix : 15 NPPV : 0 Contre : 0 Abstention : 4 Pour : 11	En tenant compte de la précédente décision d'allouer la somme reliquat à la rénovation du bâtiment du SSE, il est proposé d'y ajouter la somme identifiée également cette année au titre du reliquat.

Evolution parts fees																				
SSE	SSE	Elargissement projet Doctolib	Le projet doctolib permet au étudiant de prendre directement des rendez-vous médicaux sur la plate-forme doctolib. Une forte demande pour ouvrir les créneaux pour des rendez-vous avec des psychologues notamment, a conduit à ouvrir plus d'agendes et à demander à pérenniser l'usage du dispositif.	Marie ANCIAN	marie.ancian@univ-fcomte.fr	03 81 66 61 30	6 700,00 €	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €	Ensemble des étudiants	01/07/2024	30/06/2025	Tous les sites UFC	Des précisions sont apportées au sujet du projet doctolib : cette évolution consiste à prévoir : -Facilitation des prises de rdv -Communication par les UFR sur toutes les filières : pour plus de fluidité, prise de rdv par UFR et un bouge pour ne pas avoir un engorgement des prises de rdv.				1. Vote pour approuver le montant du projet d'élargissement. Décision : Favorable à l'unanimité Voix : 15 NPPV : 1 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14 2. Vote pour approuver les modifications de la part fee pour le SSE. Décision : Favorable à l'unanimité Voix : 15 NPPV : 1 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14	Evolution de doctolib et pérennisation de son usage en inscrivant dans la part fee des sommes attribuées au SSE. Vote au sujet de l'inscription du dispositif Doctolib en part fee